

Encourager les parcours d'insertion vers les métiers de l'aide à la personne

4.5

Cadre général

Direction // service ou pôle d'affectation :

DPAPH, DILAS, DTAS

Référence au programme, schéma, mission existant :

139 « Personnes âgées – Maintien à domicile des personnes âgées »

229 « Personnes âgées – Subventions personnes âgées »

133 « maintien à domicile des personnes handicapées »

234 « Insertion Lutte contre les exclusions – Subventions Insertion »

Description de l'action actuelle :

Répondre efficacement aux enjeux démographiques en matière de vieillissement de la population et de l'insertion des demandeurs d'emploi dans notre département.

Description du projet

Objectifs :

- Faire face à l'augmentation des besoins de l'offre de service liés au vieillissement de la population et à l'augmentation de la dépendance
- Améliorer le cadre d'emploi et la professionnalisation de ce secteur pour fidéliser les salariés
- Faire le lien avec le public en insertion : une opportunité réelle mais qui demande de fortes exigences
- Construire une convention départementale à partir des conventions cadre nationales, qui facilite et encadre la mobilisation des contrats aidés
- Décliner les objectifs au niveau pays

Description du projet :

1. *bénéficiaire / public cible :*

- personnes en parcours d'insertion
- personnes(hommes et femmes) percevant les minima sociaux (RMI, ASS, API, AAH)
- personnes âgées (1999 = 210 185 personnes de plus de 60 ans soit 24,65 % de la population totale ; projection 2020 = 268 038 personnes de plus de 60 ans soit 30,20 % de la population totale)
- personnes handicapées

2. *Présentation du contenu du projet :*

- Mise en place d'un groupe de travail transversal : DPAPH, DILAS services Insertion et Action sociale, DTAS avec les délégués thématiques PAPH, les CPLE, les DTAS
- Travailler sur une convention départementale
- Proposer des parcours de formations adaptées aux publics souhaitant travailler dans ce secteur, afin de permettre d'exercer leur métier dans de bonnes conditions
- Offrir des prestations de qualité aux personnes aidées pour un maintien à domicile adapté
- Travailler avec les structures employeuses pour améliorer les cadres d'emploi de ce secteur

3. *Moyens et coûts :*

Moyens financiers :programmes ordinaires DPA/PH et Insertion

Moyens supplémentaires Fonds structurels européens(FSL)

Moyens humains : existants

- Formation : à proposer après le groupe de travail :
 - AFPA « assistante de vie », le coût sera déterminé en fonction du nombre de candidats
 - CLPS « employé familial polyvalent, avec spécialisation assistante de vie», le coût sera déterminé en fonction du nombre de candidats
 - ITES « auxiliaire de vie sociale » (déjà pris en charge dans le cadre de la Charte pour les personnes en cours d'emploi, doit s'ouvrir aux demandeurs d'emploi en 2006)

- Durée prévisionnelle : 3 ans

Modifications proposées par rapport à l'existant :

- Travail transversal sur 2 missions du Conseil général : insertion et prise en charge des personnes âgées et des personnes handicapées
- Impliquer les centres de formation
- Impliquer les autres partenaires institutionnels travaillant sur l'emploi (DDASS par la référente de l'Agence nationale des services à la personne et par l'activation de la Caisse nationale d'Autonomie à la Solidarité ex Fonds de Modernisation de l'Aide à Domicile, DDTEFP, ANPE, Mission locale)
- Le Conseil régional
- Impliquer les structures employeuses

Etat d'avancement et prochaines étapes d'élaboration du projet :

- Constitution d'un groupe de travail départemental DPAPH/DILAS/DTAS en janvier 2006 (DEF informée de l'évolution du travail)
- Elaboration d'une convention à faire valider en Commission permanente de l'Assemblée départementale
- Travail sur les actions de formation susceptibles d'être mises en place
- Recherche des cofinancements possibles, auprès du Conseil Régional par le biais du Plan régional de stage, de la DDASS par l'activation de la Caisse nationale de Solidarité à l'Autonomie (CNSA, ex FMAD), de l'ANPE pour les demandeurs d'emplois
- Coordination des actions avec la référente de l'Agence Nationale des Services à la Personne de l'Etat

Indicateurs de suivis :

- Nombre de personnes formées
- Nombre de personnes ayant trouvé un emploi
- Bilan du travail partenarial (centres de formation, structures employeuses, partenaires institutionnels)
- Enquêtes de satisfaction auprès des personnes aidées
- Enquêtes de satisfaction auprès des professionnels de proximité travaillant dans le champ de l'action sociale du Conseil général

Délais : 2006

Acteurs

Elu référent : Gilbert MONFORT, Vice-Président du Conseil général, délégué au logement, gens du voyage, personnes âgées, personnes handicapées

Chef de projet/Référent :

- Françoise THOUMINE, Directrice des Personnes âgées et Personnes handicapées
- Marie-Madeleine GAUTREAU, Directrice de l'Insertion, du logement et de l'action sociale

Partenaires internes : DPAPH, DILAS, DTAS, (DEF)

Partenaires externes : Conseil régional ; DDASS, DDTEFP, ANPE, Missions locales ; Centres de formation ; Fédérations employeuses